

L'action de l'État en Auvergne- Rhône-Alpes

Bilan & chiffres clés
2021



Sommaire

Aménagement du territoire	5
L'investissement local.....	6
L'accompagnement des petites villes et des villes moyennes.....	7
La transition écologique et la cohésion des territoires.....	8
L'accompagnement des territoires de montagne	9
Le retour du service public dans les territoires.....	10
Résoudre la fracture numérique.....	11
Le développement des tiers-lieux sur tout le territoire.....	13
Transports & mobilité	14
Mobilité durable : développer l'utilisation du vélo pour se déplacer	15
Transport ferroviaire	16
Le développement de la multimodalité.....	17
Le transport fluvial	19
Économie & solidarité.....	20
L'accès à la formation et à l'emploi.....	21
L'accompagnement des jeunes vers l'emploi	22
Le soutien aux entreprises.....	23
Les marchés de l'État	24
L'accord régional de relance	25
La prévention et la lutte contre la pauvreté.....	26
L'intégration des étrangers primo-arrivants	28
Environnement, développement durable, agriculture & alimentation	29
La stratégie régionale eau-air-sol.....	30
Le plan national Loup et activités d'élevage	32
Le développement d'une alimentation locale, saine et durable	33
Préparer l'agriculture de demain	35
Un plan exceptionnel pour répondre au gel historique d'avril 2021	36

La prévention des risques industriels	37
Le développement des énergies renouvelables.....	38
Culture	39
L'entretien et la restauration du patrimoine protégé	40
La transmission des savoirs et la démocratisation de la culture.....	41
La création, la production et la diffusion	42
Le livre et la lecture	43
Droits des femmes & égalité.....	44
La promotion de la culture de l'égalité	45
La lutte contre les violences faites aux femmes	46
Innovation publique	47
Les actions du lab @RCHIPEL, laboratoire d'innovation de l'État en région.....	48
L'accompagnement des agents publics	49

● Chiffres-clés 2021

source : chiffres clé région - visite Premier Ministre - novembre 2021

70 000 km²

70 %
couverts par la montagne

23 %
du territoire classé
« réservoir de biodiversité »

12
parcs naturels

3
parcs nationaux

4 095
communes

8 millions
d'habitants

4/5
urbains

113
habitants/km²
(106 en France en 2019)

350 000
étudiants

40 000
chercheurs

650 000
chômeurs
(3ème trimestre 2021)

1^{ère} région de France
pour l'industrie

500 000
emplois

50 000
sites industriels

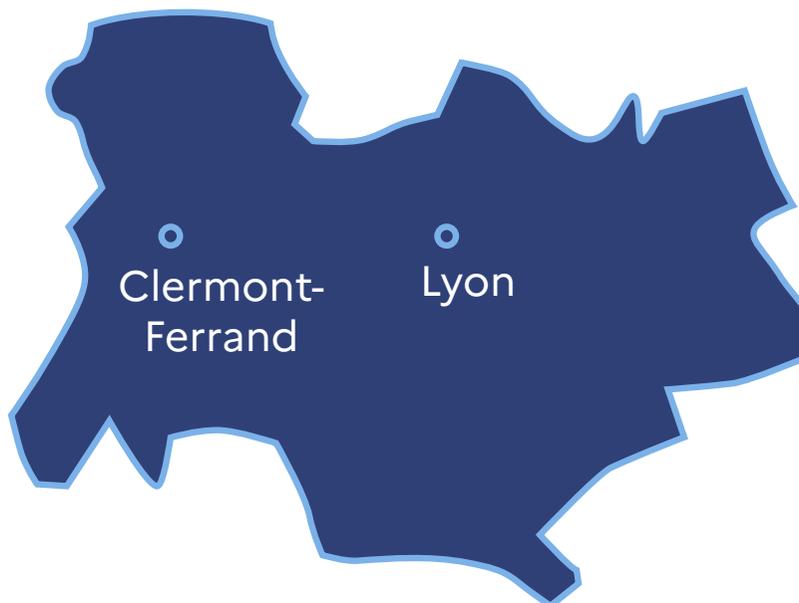
2^{ème} région de France

● pour le PIB

250 milliards d'€

● pour l'investissement
dans la recherche

et la production scientifique



Asile

6 800
demandeurs d'asile
en 2020
(11 400 en 2019)

13 300
places dans le dispositif
national d'accueil en faveur
des demandeurs d'asile et
réfugiés

Hébergement d'urgence

20 000
places

230
millions d'euros

Versement de l'Etat en région

46,9 milliards d'€

soit 34,4 Mds de dépenses Etat

+

12,5 Mds d'avance de fiscalité aux collectivités

ENJEUX RÉGIONAUX

CPER 2021-2027

2,2 milliards d'€

(mandat d'octobre 2020)

soit 126 € / habitant

contre 73 sur le CPER précédent

SEVESO

105
établissements seuil haut

+ 78
établissements seuil bas

= 15%
des sites nationaux

345
inspections en 2020





Aménagement du territoire

● L'investissement local

Soutenir les grandes priorités d'investissement des collectivités.

Les fonds de soutien à l'investissement

L'État soutient l'investissement des collectivités au travers du fonds de soutien pour l'investissement public local (DSIL) en faveur des projets portés par les communes et leurs groupements, et de la dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID). L'investissement local de 950 M€ est mise en œuvre au niveau national dans le cadre de France Relance et permet la réalisation d'opérations structurantes sur le territoire et pour le quotidien des habitants, prioritairement en matière de transition écologique, de résilience sanitaire et de rénovation du patrimoine.

Depuis 2020 une dotation exceptionnelle de soutien à

3 exemples :

- Réhabilitation des grandes thermes – La Bourboule (63)
- Requalification de la friche industrielle Moulin Vieux – CC Le Gresivaudan (38)
- Aménagement des berges de l'Allier – Moulins Communautés (03)

Une troisième dotation, la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), soutient des opérations à fort impact sur le développement rural qui s'inscrivent dans le cadre des priorités d'intervention définies localement par des commissions d'élus instituées dans les départements.



La dotation de soutien à l'investissement local

DSIL classique

63,7 M€

Attribués

548

Projets

DSIL exceptionnelle France Relance

65,8 M€

Attribués

474

Projets

DSIL Rénovation thermique France Relance

78,9 M€

Attribués

635

Projets

La dotation de soutien à l'investissement des départements

DSID classique

18,7 M€

Attribués

29

Projets

DSID Rénovation thermique France Relance

36,8 M€

Attribués

65

Projets

● L'accompagnement des petites villes et des villes moyennes

Petites villes de demain : un outil de relance au service des territoires

Le programme *Petites Villes de demain* lancé le 1er octobre 2020 vise à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentour, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et respectueuses de l'environnement. Il constitue un outil de la relance au service des

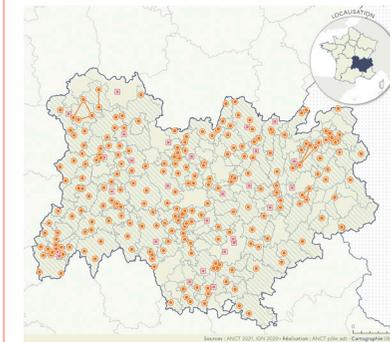
territoires.

Le 12 juillet 2021, le Préfet de région et l'ensemble des partenaires régionaux du dispositif ont signé à Lyon la convention régionale, et proposent aux petites communes une offre de service adaptée à leurs besoins.

Action Cœur de Ville : redynamiser les centres des villes moyennes

Lancé en 2018, le programme *Action Cœur de Ville* vise à redynamiser les centres-villes des villes moyennes de 20 000 à 100 000 habitants en favorisant le maintien ou l'implantation d'activités pour améliorer les conditions de vie des habitants. Élaboré en concer-

tation avec l'association Villes de France, les élus locaux et les 3 partenaires financiers nationaux du programme, la Banque des territoires, Action logement et l'Agence nationale de l'habitat, il sera prolongé jusqu'en 2026.



Petites Ville de Demain

227

Communes lauréates en Auvergne-Rhône-Alpes

121

Chefs de projets

Action Cœur de Ville

192 M€

Caisse des Dépôts : 50 M€
Action Logement : 70 M€
ANAH : 43 M€
État : 29 M€

25

Communes sélectionnées en Auvergne-Rhône-Alpes



● La transition écologique et la cohésion des territoires

Accélérer la relance et accompagner les transitions écologique, démographique, numérique et économique en Auvergne-Rhône-Alpes

Les contrats de relance et de transition écologique

L'État propose depuis 2021 un nouveau contrat aux collectivités : le contrat de relance et de transition écologique (CRTE). Signé pour une durée de six ans, il intègre l'ensemble des dispositifs d'accompagnement de l'État à destination des collectivités territoriales, comme *Action cœur de ville*, *Petites villes*

de demain ou les contrats de transition écologique, renforcés par les crédits du plan de relance lors des deux premières années.

Le CRTE mobilise l'ensemble des acteurs territoriaux, publics comme privés, tous impliqués dans la relance.



Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE)

122

Périmètres CRTE identifiés en Auvergne-Rhône-Alpes sur 846 au niveau national

82

CRTE signés au 31/12/2021



● L'accompagnement des territoires de montagne

Conscient de la valeur mais aussi de la fragilité des montagnes françaises, le plan Avenir Montagnes lancé en 2021 par l'État marque les fondations d'un nouveau modèle touristique, plus durable et plus diversifié.

Le plan Avenir Montagnes

Le plan Avenir Montagnes accompagne les territoires de montagnes pour les aider à diversifier leur offre touristique et à conquérir de nouvelles clientèles, à accélérer la transition écologique et énergétique des activités touristiques de montagne, à dynamiser l'immobilier de loisir et enrayer la formation de *lits froids*, ces hébergements occupés moins de 4 semaines par an. Il vise ainsi à atteindre un modèle touristique qui améliore aussi bien la qualité de vie des habitants qu'il garantit l'expérience d'un séjour réussi pour les touristes, toute l'année.

Doté de 331 M€ sur deux ans (2021 et 2022) au niveau national, le fonds Avenir Montagnes comporte deux volets mis en place sur le terrain par les commissariats de massifs :

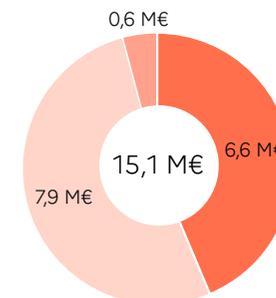
- un volet doté de 300 M€ à parité entre l'État et les Régions dédié à l'investissement dans les territoires avec Avenir Montagnes Investissement,
- et un volet Ingénierie de 31 M€ avec trois dispositifs d'appui adaptés aux enjeux de ces territoires ; Avenir Montagnes Ingénierie, Avenir Montagnes Mobilités et France Tourisme Ingénierie.



20 M€

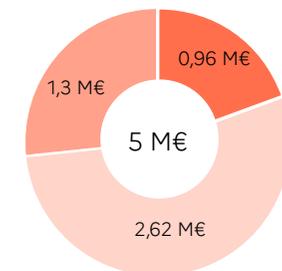
Alloués aux 3 massifs de la région

Avenir Montagnes Investissement



- Jura
- Massif Central
- Alpes

Ingénierie



- France Tourisme Ingénierie
- Avenir Montagnes Mobilités
- Avenir Montagnes Ingénierie



● Le retour du service public dans les territoires

Permettre à chaque citoyen quel que soit l'endroit où il vit, en ville ou à la campagne, d'accéder aux services publics en moins de 30 minutes et d'être accueilli dans un lieu unique pour effectuer ses démarches du quotidien.

France services

Santé, famille, retraite, logement, impôt, accompagnement au numérique : les guichets uniques des structures labellisées *France services* offrent à chaque citoyen, un accès aux services publics à moins de 30 minutes.

Avec le label *France Services*, l'État établit des règles rigoureuses pour garantir partout un même niveau

d'exigence et de qualité de services aux citoyens. Ce guichet unique permet d'accompagner les citoyens dans leurs démarches auprès de 9 partenaires de l'État, ainsi que de nombreux partenaires locaux.



● Résoudre la fracture numérique

Le programme France Mobile : une couverture mobile de qualité pour tous les Français, où qu'ils habitent

L'État, l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (Arcep) et les opérateurs mobiles - Bouygues Télécom, Free, Orange et SFR - ont signé le New Deal Mobile en janvier 2018 qui prévoit :

- Une couverture mobile de qualité (4G) dans les zones non ou mal couvertes, grâce au déploiement

de 5 000 nouveaux sites pour chaque opérateur d'ici 2025 ;

- L'amélioration de la couverture des axes de transports prioritaires (routiers fin 2020, ferré fin 2025) ;
- Une offre 4G fixe dans les zones où les débits internet fixe ne sont pas satisfaisants, dans l'attente du déploiement de la fibre.

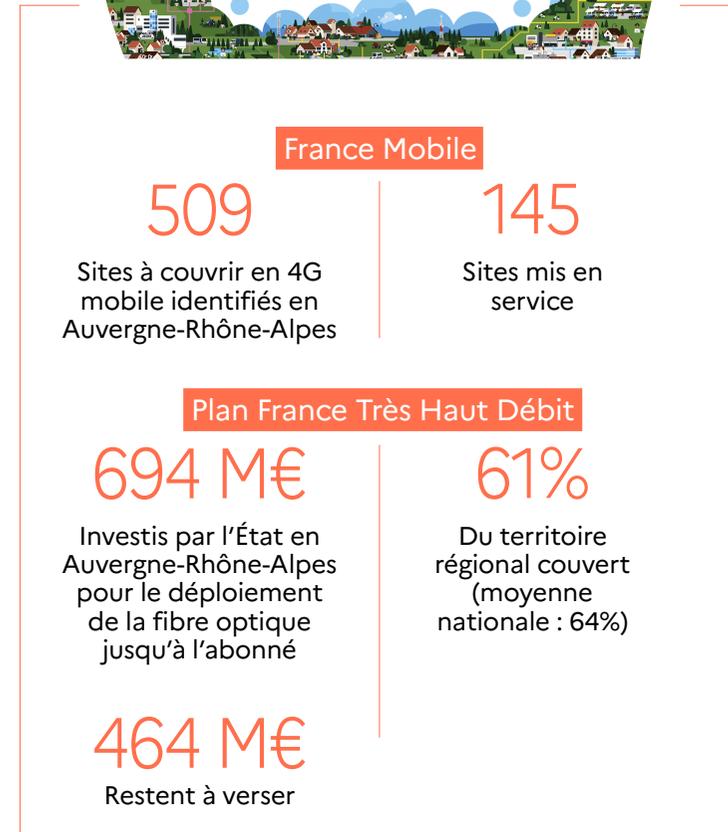
Le Plan France Très Haut Débit : le déploiement de la fibre et du mobile partout sur le territoire

L'État et l'Agence nationale de cohésion des territoires (ANCT), pilote du Plan France Très Haut Débit, s'engagent à garantir à l'ensemble des foyers et entreprises

un accès au très haut débit en 2022 et à généraliser la fibre optique sur l'ensemble du territoire à horizon 2025.

Pas de financements directs sur la téléphonie mobile, l'État a renoncé à 3 milliards d'€ (à l'occasion de la remise aux enchères des fré-

quences/bandes disponibles pour la couverture téléphonie mobile, radio, etc.) en contrepartie des obligations précitées des opérateurs.



Des conseillers numériques pour accompagner les usagers

Les conseillers numériques répartis sur toute la région proposent un accompagnement pour les usages quotidiens du numérique (réaliser ses démarches en ligne, travailler à distance, consulter un médecin, gérer des courriels, suivre la sco-

larité de leurs enfants...), et sensibilisent aux enjeux du numérique en favorisant des usages citoyens et critiques (maîtrise de l'information, protection des données personnelles, maîtrise des réseaux sociaux...).

Le développement de la numérisation des entreprises et des collectivités

Dans le cadre du plan France Relance, le dispositif France Num permet, grâce à des accompagnements collectifs réalisés par les acteurs du numérique sur les territoires, d'accompagner les petites entreprises dans un processus de

digitalisation en leur apportant des solutions sur leurs besoins concrets (création de site web, numérisation de leur processus de gestion de stocks et de commandes...).



Conseillers numériques

7 000

Personnes accompagnées en Auvergne-Rhône-Alpes

430

Conseillers numériques attribués à la région

300

Conseillers numériques recrutés

Numérisation des entreprises et des collectivités

18 314

Entreprises accompagnées

16%

Taux d'entreprises accompagnées, faisant d'Auvergne-Rhône-Alpes la seconde région après l'Île de France

● Le développement des tiers-lieux sur tout le territoire

Les tiers-lieux sont devenus des plateformes de services qui contribuent à la vitalité de tous les territoires : ruraux, périurbains, urbains, quartiers de la politique de la ville... L'État soutient les initiatives publiques et privées en accélérant les projets et en outillant les acteurs.

Les Fabriques de territoire : actrices de l'inclusion numérique dans les quartiers politique de la ville et en zones rurales

Accès à la culture et aux savoirs, accès aux droits et aux services publics numériques, formation, apprentissage du code, création, fabrication, participation citoyenne, entrepreneuriat...

Ces fabriques proposent de nombreuses activités autour du numérique aux habitants et professionnels dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ou en zone rurale.

2 exemples de Fabriques de territoire : la Dynamo à Chambéry (73), l'association Bocage Numérique à Bourbon L'Archambault (03).

Les Manufactures de proximité : redynamiser les territoires fragiles et soutenir les entreprises artisanales locales

Tiers-lieux dédiés à la production, les Manufactures de proximité animent et apportent des services à une communauté professionnelle. Elles sont des ateliers de fabrication à destination des entrepreneurs

(TPE, artisans...) et leur donnent accès à des machines mutualisées, à un écosystème de compétences et un environnement dynamique, propice à la création et au développement de leur activité.

2 exemples de Manufactures de proximité : la Fab Unit à Crest (26), Luz'in à la Tour du Pin (38).



Fabriques de territoires

Auvergne-Rhône-Alpes **1^{ÈRE}** région de France

7,5 M€

Investis par l'État pour développer les Fabriques de territoire de la région

41

Fabriques de territoire en Auvergne-Rhône-Alpes

Manufactures de proximité

9 Projets labellisés en région (30 au niveau national)

266 000 €

Investis par l'État pour développer les Fabriques de territoire de la région

2 ANS

D'accompagnement en ingénierie



Transports &
mobilité

● Transport ferroviaire

Mise en œuvre du schéma directeur de la ligne TET Paris - Clermont à l'horizon 2026

La ligne Paris - Clermont-Ferrand est l'une des trois lignes structurantes des Trains d'Équilibre du Territoire (TET) dont l'État est autorité organisatrice, et pour lesquelles la modernisation est inscrite dans les priorités de la Loi d'Orientation des mobilités du 24 décembre 2019.

Pour accompagner l'acquisition de nouvelles rames, un programme de travaux d'un montant de 935 millions d'euros est planifié pour ré-

noveler et moderniser la ligne Paris - Clermont-Ferrand.

Le scénario de desserte retenu pour 2026 prévoit 9 aller-retours toutes les 2 heures (au lieu de 8 aller-retours aujourd'hui), en maintenant un train sans arrêt depuis Clermont-Ferrand. La rénovation des voies est en cours, conformément au planning prévu, et les nouvelles rames sont en construction.

Lyon-Turin : Tunnel transfrontalier et études pour l'aménagement des voies d'accès

Le tunnel transfrontalier est en cours de percement.

Les nouveaux accès à ce tunnel font l'objet d'une réflexion avec deux comités de pilotage tenus en mars et décembre 2021.

Ainsi, le 13 décembre 2021, sous la présidence du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, le comité de pilotage a réuni une centaine de participants (Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable, SNCF Réseau, parlementaires français et européens,

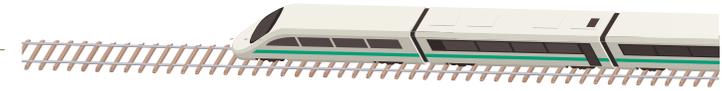
élus des collectivités territoriales concernées et services de l'État) confirmant l'attente des territoires sur l'avancement de ce dossier déclaré d'utilité publique.

Les analyses approfondies des trois scénarios envisagés pour la nouvelle ligne Lyon - Saint-Jean-de-Maurienne ont été présentées.

Les participants ont fait part fin 2021 de leurs observations sur ces résultats. Ceux-ci permettront d'élaborer une synthèse adressée au Gouvernement en vue d'arrêter

un scénario de réalisation de la première phase des accès français, et de définir les conditions de poursuite des études opérationnelles.

Le projet d'aménagement de la ligne existante, Dijon - Chambéry - Modane, a également fait l'objet d'études par SNCF Réseau dans la perspective d'accompagner la montée en puissance des trafics fret d'ici la mise en service du tunnel international à l'horizon 2030, et au-delà.



Le TET Paris - Clermont

760 M€

Pour la rénovation des voies existantes, entièrement financés par SNCF Réseau

175 M€

Pour la modernisation de la ligne (gain de temps, amélioration des passages à niveau) :

- 45 M€ dans le cadre du CPER 2015-2020 (dont 29 M€ de l'État),
- 130 M€ dans le cadre de l'accord de relance.

Le Lyon-Turin

3 Mds €

Marchés de travaux attribués

58 KM

Longueur du tunnel bi-tube

164 KM

Linéaires de galeries à percer

Amélioration de la mobilité entre Saint-Étienne et Lyon (alternatives à l'A45)

Suite à sa décision de ne pas réaliser l'autoroute A45 et de réserver les 400 M€ initialement prévus pour cette opération à des projets alternatifs, l'État a engagé une démarche de définition et de réalisation d'un programme d'actions multimodales visant à améliorer les déplacements dans le corridor Saint-Étienne - Lyon.

Les premiers travaux d'amélioration, lancés en 2020 et poursuivis en 2021, ont d'ores et déjà permis des avancées sur les différents modes de transport.

Mobilité ferroviaire

- Poursuite des travaux d'amélioration de la régularité des trains,
- Déploiement de dispositifs innovants de surveillance des équipements ferroviaires pour prévenir leur défaillance,
- Renouvellement d'aiguillages à la gare de Saint-Étienne,

- Lancement de travaux d'amélioration de la sécurité du passage à niveau de Saint-Romain-en-Gier,
- Études d'augmentation de la capacité d'emport et la fréquence des trains,
- Acquisition de nouvelles rames par le Conseil régional, avec cofinancements de l'État à 50%.

Mobilité routière

- Lancement en 2021 des travaux de trois murs anti-bruit sur la RN88,
- Travaux d'amélioration d'échangeurs et de création de bandes d'arrêt d'urgence sur l'A47 et la RN88.

Modes doux actifs

- Réalisation de projets pour améliorer le rabattement en vélo vers les gares de la vallée du Gier et les déplacements dans le secteur de Givors - Ternay - Chasse-sur-Rhône.



510 M€

Engagés par l'État et ses partenaires (Conseil régional, Conseils départementaux du Rhône et de la Loire, Métropole de Lyon, Saint-Étienne Métropole, Vienne Condrieu Agglomération et le SYTRAL)

75,2 M€

Engagés par l'État sur le système multimodal de mobilité entre Saint-Étienne et Lyon, pour des travaux qui s'échelonnent jusqu'en 2023

46 M€

Seront mobilisés par l'État pour l'acquisition de nouvelles rames entre 2021 et 2023



Économie &
solidarité

● L'accès à la formation et à l'emploi

Le Plan régional d'Investissement dans les Compétences 2019-2022

En Auvergne-Rhône-Alpes, l'État et Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes portent le Plan régional d'Investissement dans les Compétences 2019-2022.

Doté de 652 M€ sur 4 ans, auquel s'ajoute l'effort propre de Pôle Emploi pour un montant de 191 M€,

ce plan a pour objectif de faire correspondre les compétences au marché de l'emploi actuel et à venir en formant les publics fragilisés et éloignés de l'emploi, en diagnostiquant les besoins des entreprises et en participant à la modernisation de l'appareil de formation.

#MonChoixPro

Lancé à l'initiative de la Préfecture Auvergne-Rhône-Alpes et Pôle emploi dans le cadre du PIC, #MonChoixPro est décliné sur une [page Facebook](#) destinée aux différents publics pour communiquer sur les

opportunités de formations, assurer la promotion des événements en lien avec l'orientation et la formation et apporter des conseils professionnels.



93 044

Cumul des entrées en formation depuis le 01/01/2019 (objectif de 109 090 au 31/12/2022)

24%

Ont moins de 26 ans

+2%

Par rapport à 2019

16%

Résidents en QPV

+4%

Par rapport à 2019

21%

Sont des demandeurs d'emplois de longue durée

+6%

Par rapport à 2019

11%

Sont des travailleurs handicapés

+1%

Par rapport à 2019

54,6%

Taux de retour à l'emploi

85%

de l'objectif final a été atteint en 2021

● L'accompagnement des jeunes vers l'emploi

Le plan 1jeune1solution : favoriser l'insertion professionnelle des moins de 26 ans et des jeunes travailleurs handicapés

Le plan *1 jeune, 1 solution* s'adresse aux jeunes de moins de 26 ans éloignés du marché de l'emploi et aux jeunes de moins de 30 ans reconnus travailleurs handicapés. Il vise à favoriser l'insertion professionnelle en proposant un parcours qui associe mise en situation professionnelle et accès facilité à la formation et l'acquisition de compétences.

La Bourse Talents : soutenir l'égalité pour l'accès aux emplois publics

La Bourse Talents permet de soutenir financièrement les jeunes se préparant à un ou plusieurs concours donnant accès à un emploi permanent de la fonction publique de catégorie A ou B, ainsi qu'à un emploi en qualité de magistrat. Les bourses Talents ont remplacé les allocations diversité. Le montant de la bourse est de 4 000 € pour les personnes inscrites dans une Prépa Talent, proposés par certaines écoles et établissements publics d'enseignement supérieur et de 2 000 € pour les autres élèves.



Le plan 1jeune1solution

138 762
Contrats d'apprentissage bénéficiaires de l'aide exceptionnelle

13 893
Contrats de professionnalisation bénéficiaires de l'aide exceptionnelle

71 910
Jeunes bénéficiaires de la prime à l'embauche

6 890
Jeunes entrés en Contrat Initiative Emplois

4 160
Jeunes entrés en Parcours Emploi compétences

11 699
Places créées en structures d'Insertion par l'Activité Economique (IAE) pour les jeunes

128
Places ouvertes en internat d'excellence

La Bourse Talents

712 000 €
Versés pour l'année 2021/2022

130
Élèves en classe prépa-talents

96
Élèves de droit commun

13
Classes préparatoires intégrées

12
Départements concernés



● Le soutien aux entreprises

Soutien à l'investissement industriel dans les territoires

Doté de 400 millions d'euros pour la période 2021-2022 le Fonds de soutien à l'investissement industriel dans les territoires vise à soutenir les projets d'investissement industriel qui participent à la dynamique économique d'un territoire. Avec l'ambition de maintenir ou

créer des emplois, de gagner en compétitivité ou encore de contribuer à la transition écologique, ce fonds assure notamment le financement de création ou d'extension de sites industriels et de modernisation d'outils de production.

Soutien aux projets industriels automobile, aéronautique, secteurs critiques et décarbonation

La mesure de relocalisation par la sécurisation des approvisionnements stratégiques vise à renforcer la production nationale et à soutenir l'implantation voire la réimplantation de certaines industries stratégiques sur le territoire. Il s'agit d'assurer la résilience et l'indépendance de l'économie française.

Un soutien à l'investissement ainsi qu'un renforcement des outils capitalistiques sont fournis dans cinq secteurs prioritaires : les produits de santé, les intrants critiques pour l'industrie, l'électronique, l'agroalimentaire et les télécommunications.

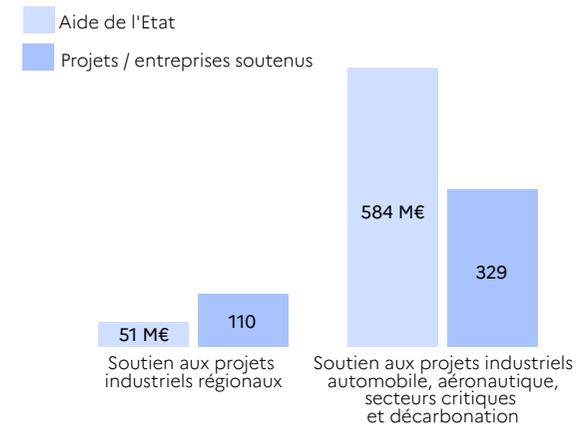
Soutien à l'export

Le Chèque Relance Export prend en charge 50 %, dans la limite d'un plafond, des dépenses éligibles d'une prestation d'accompagne-

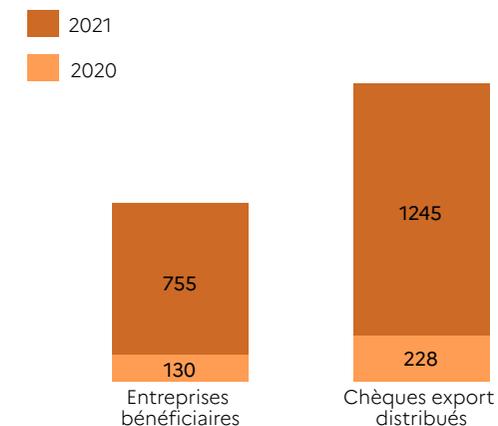
ment international pour les PME et ETI françaises pour les aider dans leur prospection de marchés étrangers.



Soutien aux entreprises industrielles



Soutien à l'export



● Les marchés de l'État

La plateforme régionale des achats de l'État met en œuvre la politique des achats de l'État en région dans les conditions économiques les plus avantageuses, tout en respectant les objectifs de développement durable et social, en facilitant l'accès des PME à la commande publique et en contribuant à la diffusion de l'innovation.

Afin d'assurer les missions et le bon fonctionnement des services de l'État, la plateforme régionale des achats de l'État poursuit le développement de marchés interministériels régionaux.

En 2021, les principaux marchés ont concerné :

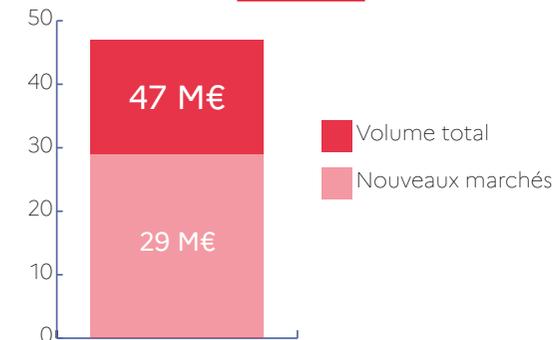
- Nettoyage ;
- Maintenance bâtimentaire (chauffage, ventilation et climatisation, ascenseur, portes et portails automatiques) ;
- Protection incendie (système de

sécurité incendie, équipements de lutte contre les incendies, alarmes) ;

- Prestations intellectuelles (assistance à maîtrise d'ouvrage, géomètre, diagnostic de faisabilité de travaux)
- Installation/maintenance de bornes électriques de recharge de véhicule ;
- Maintenance d'installations électriques (courant fort/faible, groupes électrogènes, Onduleurs).



Volume des marchés interministériels de l'État



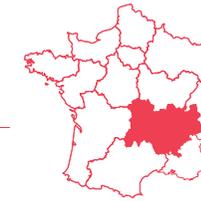
● L'accord régional de relance

Construit grâce au travail commun des services de l'État et du Conseil régional et comprenant des investissements programmés sur 2021-2022, le premier objectif de l'accord régional de relance est de relancer l'activité économique.

2,1 milliards d'euros pour soutenir la relance économique en Auvergne-Rhône-Alpes

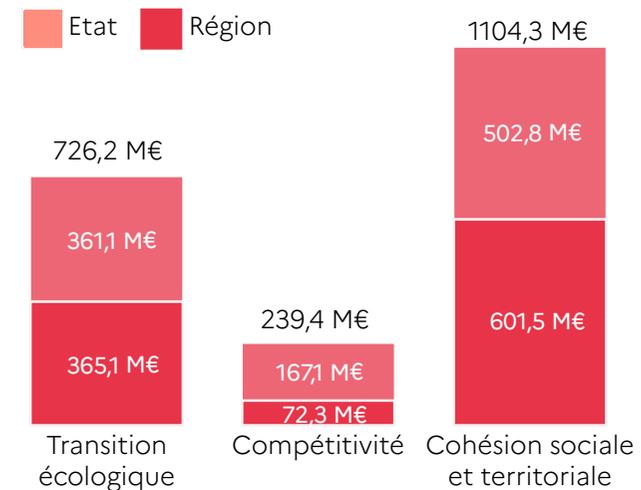
L'accord régional de relance signé le 16 janvier 2021 entre l'État et la région Auvergne-Rhône-Alpes permet de mobiliser plus de 2 milliards d'euros sur la période 2021-2022, financés à parts égales entre l'État et le Conseil régional. Il acte un engagement conjoint de l'État et du Conseil régional en faveur de la relance économique, de la

cohésion sociale et territoriale, et de la transition écologique prévoit notamment des efforts particuliers sur le transport ferroviaire en région, sur la formation des jeunes éloignés de l'emploi et sur l'aménagement d'infrastructures de transport alternatives au projet d'A45.



2,1 MDS €

Investis à parts égales par l'État et la Région Auvergne-Rhône-Alpes



● La prévention et la lutte contre la pauvreté

Avec un million de personnes vivant sous le seuil de pauvreté en Auvergne-Rhône-Alpes, le déploiement de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté lancée en 2018 est au cœur de l'attention des services de l'État et de tous les acteurs mobilisés à ses côtés.

La stratégie régionale de prévention et de lutte contre la pauvreté

Afin de faire face à l'urgence sociale accentuée par la crise sanitaire, l'État a dans un premier temps mis en œuvre des aides financières exceptionnelles, augmenté l'aide alimentaire et le nombre de places d'hébergement d'urgence. Les moyens consacrés à la prévention et l'insertion ont été également renforcés significativement avec la mise en œuvre :

- D'une gouvernance régionale à l'été 2021 pour faciliter l'accès à la santé pour tous,
- D'un plan massif de soutien aux jeunes avec des actions régio-

nales complémentaires pour les plus fragiles,

- Du renforcement de l'insertion par l'activité économique,
- Du plan rebond pour soutenir le développement des crèches,
- De la généralisation progressive du service public de l'insertion et de l'emploi et du service public de la rue au logement.
- Le plan de relance a également consacré des moyens inédits notamment pour le secteur associatif, l'hébergement, les mobilités, l'inclusion numérique ou le soutien à la parentalité.

Enfin, des actions ayant démontré leur efficacité ont été mises en œuvre sur le territoire, notamment pour soutenir l'insertion sociale et professionnelle des plus fragiles, les initiatives locales en milieu rural et pour certains publics spécifiques (personnes hébergées, familles monoparentales...), les dispositifs contractualisés avec les conseils départementaux et les métropoles (orientation accompagnement des personnes en insertion, prévention des sorties sèches de l'aide sociale à l'enfance, ...)



Enfance et petite enfance

46 000

Places de crèches

33

Crèches à vocation
d'insertion
professionnelle

100%

Des classes de
maternelles et
primaires dédoublées
en zone prioritaire

1/3

Des collégiens
bénéficiaire du
programme
Devoirs faits

7 253

Élèves bénéficiaires
des petits déjeuners
gratuits à l'école à la
rentrée 2021

74

Communes
bénéficiaires du
dispositif *Cantine à 1€*

Jeunes

46 000

Entrées en PACEA
(parcours contractualisé
d'accompagnement vers
l'emploi et l'autonomie)

15 300

Entrées en Garantie jeunes

27

Points Accueil Écoute Jeunes
soutenus par les CAF

67%

Taux d'accompagnement
des jeunes majeurs sortis de
l'Aide Sociale à l'Enfance

Santé

650 000

Bénéficiaires de la
complémentaire santé
solidaire

Logement

1 283

Logements sociaux attribués
à des ménages sans abri

1 234

Logements sociaux attribués
à des ménages sortants de
l'hébergement généraliste

64

Places de pensions de famille
ouvertes

Dans le cadre du plan de relance

83

Associations régionales de
lutte contre la pauvreté
lauréates de l'appel à projets

6,2 M€

Aide de l'État aux
associations lauréates

2 M€

Pour moderniser les accueils
de jour

2,8 M€

Pour créer des tiers lieux
alimentaires, en particulier
pour les personnes
hébergées à l'hôtel

1,5 M€

Pour l'accompagnement et
l'hébergement des grands
précaires

● L'intégration des étrangers primo-arrivants

Le développement de partenariats avec les collectivités territoriales pour favoriser l'intégration

Les facteurs d'intégration des primo-arrivants se trouvant essentiellement au niveau local, les collectivités constituent des partenaires pour la mise en œuvre d'actions concrètes. Depuis 2019, une contractualisation avec les collectivités est ainsi mise en œuvre par le biais des Contrats territoriaux d'accueil et d'intégration (CTAI). Ces contrats portent sur les différents champs de l'intégration des étrangers (emploi, logement, san-

té, apprentissage du français, mobilité,...) en s'adaptant au contexte local. Ils permettent de bénéficier de crédits Etat destinés au financement de projets d'intégration. Les Métropoles de Lyon et de Grenoble, ainsi que la ville de Clermont-Ferrand, se sont inscrites dans cette dynamique dès 2019. D'autres partenariats se sont développés en 2020, puis en 2021 avec notamment la signature d'un CTAI avec la ville de Bourg-en-Bresse.

L'accès aux droits des étrangers primo-arrivants

Le principe de l'accès aux droits est fondamental en matière d'intégration des étrangers primo-arrivants : il n'y a pas d'intégration sans accès à l'emploi, à la formation, au logement, aux soins. Des actions d'envergure régionale sont donc menées par l'État en région :

- Interprétariat, permanence juridique gratuite, formation des intervenants sociaux ;
- Dispositifs d'accompagnement global pour les bénéficiaires d'une protection internationale
- Rencontres entre les acteurs et les bénéficiaires au cours de la Quin-

zaine régionale de l'intégration ;

- Organisation annuelle de la Conférence régionale des acteurs de l'intégration dédiée aux questions d'accès au droit qui réunit à Lyon les acteurs de ce domaine (services de l'État, OFII, Pôle Emploi, CAF, mission locale, collectivités, Éducation nationale, associations, Défenseur des droits, Délégation interministérielle à l'accueil et l'intégration des réfugiés, Direction de l'intégration et de l'accès à la nationalité). Elle permet les échanges d'informations, le partage de bonnes pratiques.



Contrats et Projets territoriaux d'intégration

4

Contrats territoriaux d'accueil et d'intégration (CTAI) :

- Lyon
- Clermont-Ferrand
- Grenoble
- Bourg-en-Bresse

8

Projets territoriaux d'accueil et d'intégration (PTAI) :

- Ain
- 2 dans l'Allier
- 2 dans le Cantal
- Haute-Savoie
- 2 dans le Puy-de-Dôme

1,2 M€

Engagés par l'État pour l'ensemble des CTAI et PTAI de la région

Accès aux droits

2 500

Étrangers bénéficiaires des opérations favorisant l'accès aux droits

0,6 M€

Dédiés aux actions pour favoriser l'accès aux droits

Environnement,

- ● développement durable,
agriculture & alimentation

● La stratégie régionale eau-air-sol

Préserver les ressources naturelles d'Auvergne-Rhône-Alpes pour un territoire vivant, attractif et accueillant.

Pour mettre en œuvre cette ambition, cette stratégie régionale, l'État fixe quatre objectifs de résultat à 2027 et à 2040, dans le domaine transversal eau-air-sol, et dans chacun des trois domaines.

Eau-air-sol

Préserver les milieux en atteignant 5% du territoire régional sous protection forte en 2040.

Ces espaces naturels devront présenter des enjeux patrimoniaux forts, garantir les fonctionnalités écologiques et préserver les trames de biodiversité.

Eau

Atteindre l'objectif de bon état de 60% des masses d'eau à l'horizon 2027 et de 100% en 2040. Réduire les prélèvements de 10% d'ici 2025 et de 25% en 2035 et revenir à l'équilibre pour les bassins en déficit à l'horizon 2027.

Air

Respecter les recommandations de l'OMS de la qualité de l'air pour

éviter les effets nuisibles sur la santé humaine à l'horizon 2040 et réduire de 50% le nombre de jours de dépassement des seuils réglementaires d'ici 2027.

Sol

Atteindre l'objectif de zéro artificialisation nette en région à l'horizon 2040 et réduire la consommation foncière réelle d'au moins 50% en 2027.

Pour agir et faire de la stratégie eau-air-sol une réalité dans les territoires d'Auvergne-Rhône-Alpes, l'État accompagne et conseille, régule et contrôle, et montre l'exemple par le biais d'actions planifiées et concrètes.

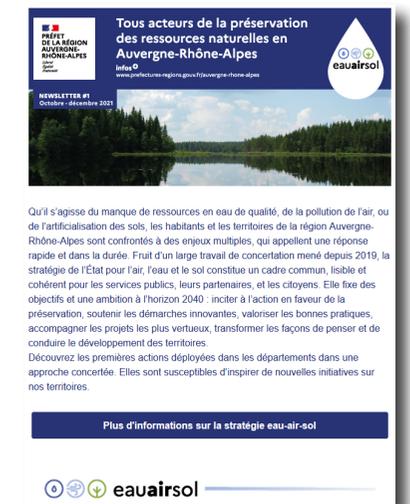
32 actions planifiées à l'horizon 2027, dont 10 prioritaires

- Améliorer la connaissance eau - air - sol
- Mettre en place un programme de communication et de sensibilisation

- Établir des principes de conditionnalité pour les aides de l'État
- Décliner le plan ECOPHYTO 2+ en Auvergne-Rhône-Alpes pour soutenir les agriculteurs engagés dans les changements de pratiques pour utiliser moins de produits phytosanitaires
- Favoriser la rénovation énergétique des bâtiments (logements et tertiaire privés et publics)
- Gérer les déficits actuels et à venir dans le cadre de projets de territoire
- Déployer la démarche Captages prioritaires
- Déployer des zones à faibles émissions mobilité (ZFE-m)
- Engager les acteurs vers une trajectoire Zéro artificialisation nette (ZAN) en région
- Mobiliser des moyens financiers pour la reconversion des friches, les opérations de désimperméabilisation et de renaturation.



Accédez à la brochure présentant les premières réussites



Accédez à la newsletter eau-air-sol





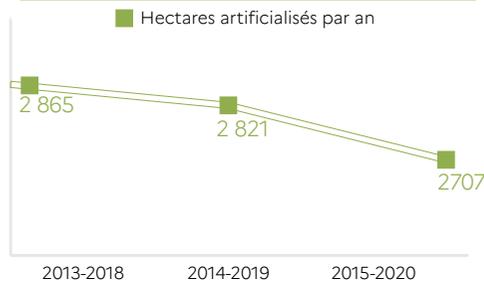
La déclinaison du plan ECOPHYTO 2+



La rénovation énergétique des bâtiments publics et privés



La trajectoire Zéro Artificialisation Nette des sols



La reconversion des friches industrielles



Le déploiement des ZFE-mobilité



Le programme 100 retenues d'eau pour la région



● Le plan national Loup et activités d'élevage

L'État poursuit les actions de protection et de défense des troupeaux.

Le bilan du plan national d'actions sur le loup et les activités d'élevage des deux dernières années est encourageant et appelle à poursuivre les actions entreprises, particulièrement celles qui concernent la protection et la défense des troupeaux.

En 2021, le nombre d'attaques a diminué pour la première fois, de même que le nombre de victimes (déjà en baisse en 2020). Les attaques comme les dommages se retrouvent ainsi à leur plus bas niveau depuis le début du plan en 2018.

Par ailleurs, la viabilité démographique de l'espèce a été assurée avec une augmentation de la population lupine depuis quatre ans

et son expansion géographique. La baisse de son taux annuel de survie doit cependant inciter à la vigilance.

Deux grands axes de travail feront l'objet d'efforts accrus d'ici la fin du plan actuel :

La consolidation des estimations d'effectifs notamment en renforçant le réseau de correspondants et le relevé des indices de présence (des actions ont d'ores et déjà été engagées en ce sens) ;

L'amélioration de la connaissance, en particulier celle du loup, de ses comportements de prédation et d'interaction avec les dispositifs de protection des troupeaux.



Suivi de la population des loups

125

Zones de présence permanentes

106

Meutes

100

Loups tués dans le cadre du protocole d'intervention

6

Loups tués illégalement

Protection des troupeaux

30,4 M€

Financés dans le cadre du dispositif d'aide OPEDER (Opération de protection de l'environnement dans les espaces ruraux)

3 017

Dossiers engagés

44

Départements concernés

Dommages

3 567

Constats indemnisés ou en cours d'indemnisation

10 882

Victimes indemnisées ou en cours d'indemnisation

45

Départements concernés

3,5 M€

Versés ou en cours de paiement

● Le développement d'une alimentation locale, saine et durable

L'agriculture urbaine et les jardins partagés

Le développement de l'agriculture urbaine, et plus spécifiquement l'accès à des jardins partagés ou collectifs, sont des solutions efficaces pour répondre à l'ambition de nourrir les villes, en respectant des circuits courts, mais aussi pour se retrouver autour d'activités sociales et culturelles.

C'est pourquoi l'État renforce son soutien aux projets d'agriculture urbaine dans les quartiers en renouvellement urbain, et aux projets qui permettront de donner accès à un plus grand nombre, et en priorité aux plus démunis, à un jardin partagé ou collectif.

Une alimentation locale et durable pour tous

Pour favoriser l'accès à tous à une alimentation composée de produits frais et locaux, l'État soutient le développement de projets locaux permettant l'accès des publics aux produits frais et de qualité, en particulier aux populations isolées ou modestes. Il s'agit par exemple de soutenir des commerces solidaires ambulants pour

assurer une distribution en zone rurale (financement des camions), d'accompagner la création de magasins de producteurs permettant de structurer un approvisionnement en produits frais et locaux dans des déserts alimentaires, de favoriser l'organisation de marchés solidaires, etc



Agriculture urbaine et jardins partagés

114

Nouveaux projets de jardins partagés

2,75 M€

D'aides de l'État

43%

Portés par des collectivités

41%

Portés par des associations

16%

Portés par des centres sociaux, MJC ou bailleurs sociaux

Alimentation locale et durable

73

Projets

1,8 M€

D'aides de l'État

37%

Camions et services de livraison

11%

Distribution d'Associations pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne

22%

Création ou amélioration d'épiceries solidaires

13%

Stockage et transformation de produits frais



Les projets alimentaires territoriaux

Les projets alimentaires territoriaux (PAT) visent à relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou les produits locaux dans les cantines. Ils sont élaborés de manière collective à l'initiative des

acteurs d'un territoire (collectivités, entreprises agricoles et agroalimentaires, artisans, citoyens etc.). Au travers d'appels à projets lancés en 2021, l'État a soutenu plusieurs projets de PAT en région Auvergne-Rhône-Alpes.

Le soutien des cantines scolaires des petites communes

L'État accompagne et accélère l'application de la loi Egalim (loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable) dans les cantines des écoles primaires des petites communes, en soutenant leurs projets d'investissements. En effet, pour valoriser les produits frais et locaux, durables et de qualité, les cantines scolaires ont généralement besoin

de s'équiper en matériel permettant de cuisiner ces produits, de réduire le gaspillage ou de supprimer les contenants en plastique.

L'État accorde donc un financement aux petites collectivités qui s'engagent dans une transition durable pour être en mesure de proposer plus de produits locaux, biologiques ou de qualité dans les repas qu'elles servent.



Projets alimentaires territoriaux

33

Nouveaux projets
alimentaires
territoriaux

2,86 M€

D'aides de l'État
dédiées au soutien à
l'animation

147

Projets alimentaires
territoriaux

7 M€

D'aides de l'État pour
leurs investissements

Cantines scolaires des petites communes

57

Petites communes
aidées

0,6 M€

D'aides de l'État

● Préparer l'agriculture de demain

La modernisation des exploitations d'élevage, la bio-sécurité et le bien-être animal

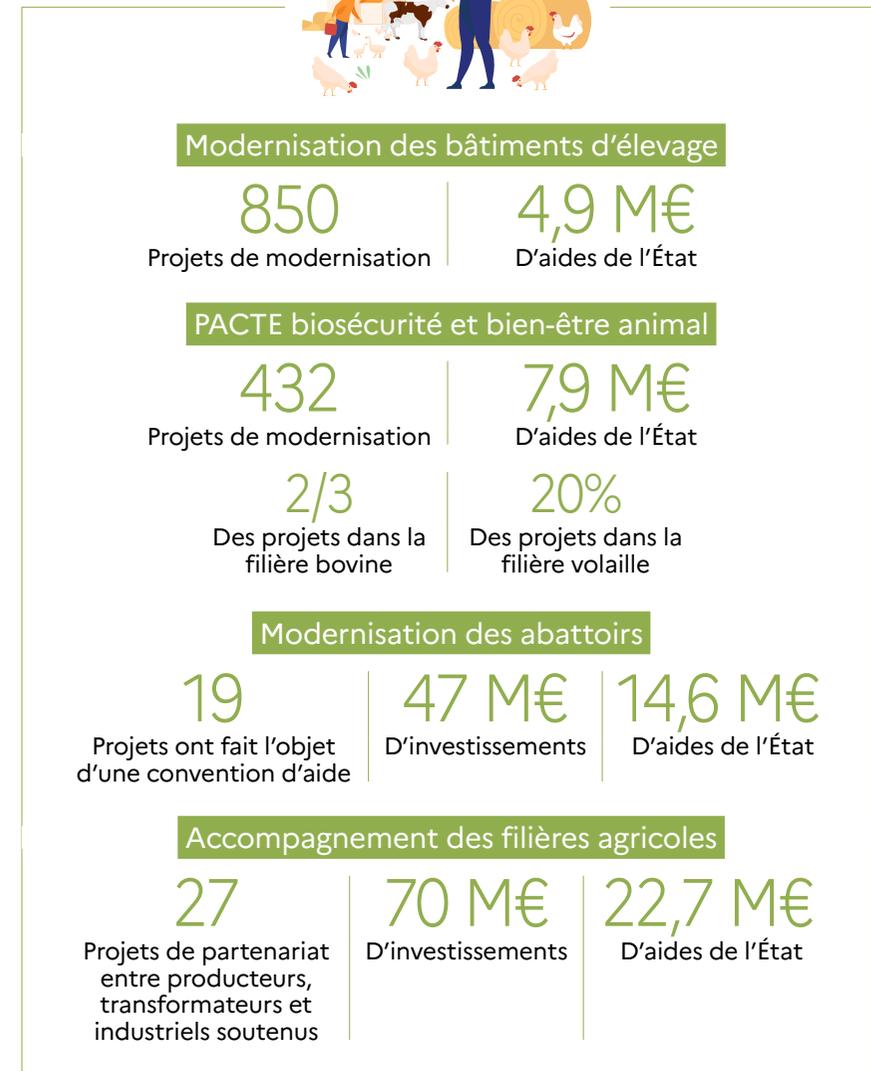
L'État soutient les agriculteurs qui souhaitent moderniser leur appareil de production, innover et combiner performance économique, environnementale, sanitaire et sociale, et favorise l'installation de nouveaux agriculteurs.

La modernisation des abattoirs

Cette mesure mise en œuvre dans le cadre du plan de relance a permis de moderniser les outils d'abattage et de première transformation, mais aussi d'améliorer la protection animale et le respect des réglementations sanitaire et environnementale, ainsi que les conditions de travail des opérateurs.

L'accompagnement des filières agricoles

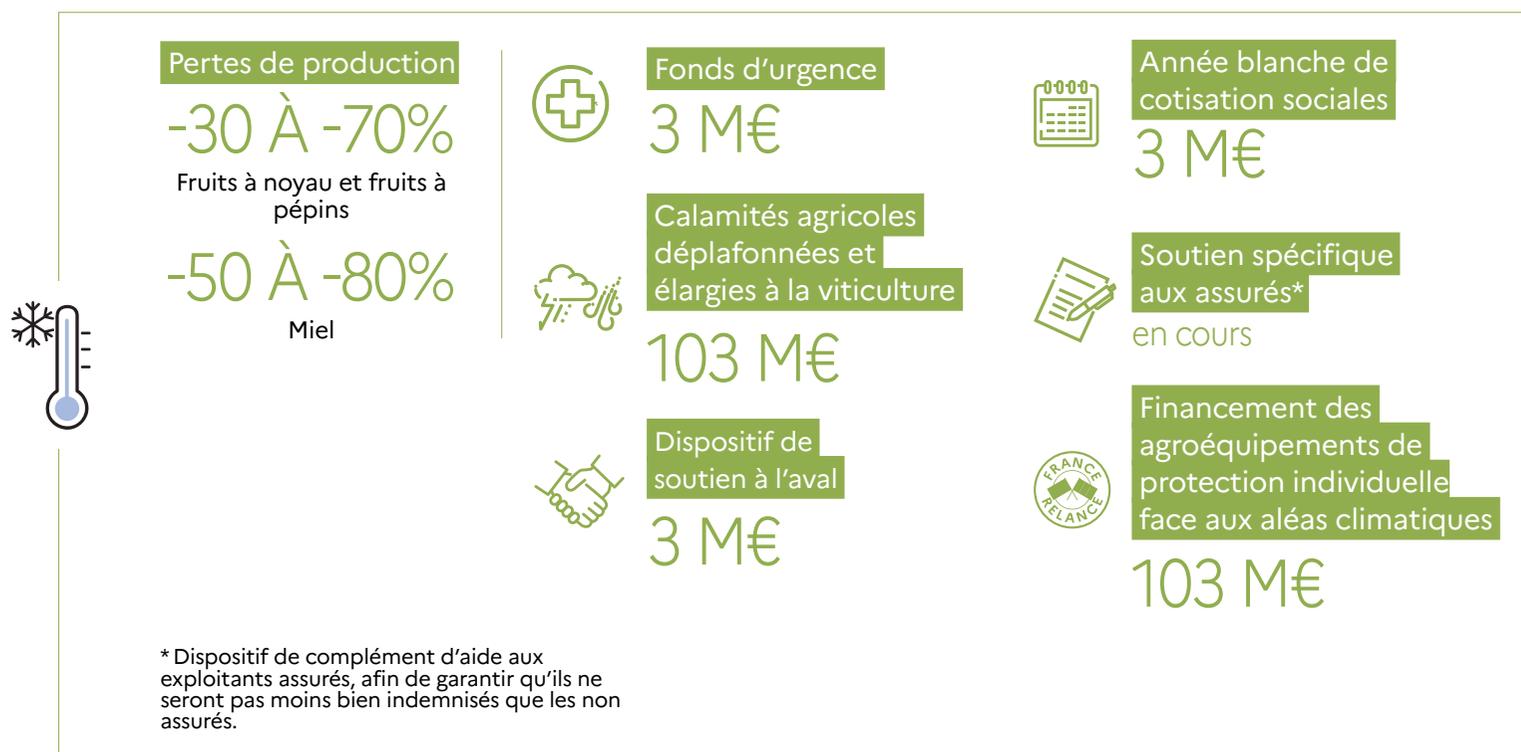
L'État accompagne et soutient les acteurs des filières agricoles (viande allaitante, œufs et volailles, fruits et légumes, alimentation en circuits courts, légumineuses,...) qui s'engagent ensemble pour faire face aux enjeux d'évolution des modèles agricoles, de lutte contre le changement climatique et de compétitivité, et apporter des réponses aux attentes de la société et des consommateurs.



● Un plan exceptionnel pour répondre au gel historique d'avril 2021

Un plan de secours exceptionnel, doté au niveau national d'un milliard d'euros, a été mis en place et déployé en Auvergne-Rhône-Alpes.

Suite au long épisode de gel de très grande ampleur qui a concerné tous les départements de la région, les services de l'État se sont mobilisés dès le mois d'avril pour répondre à l'urgence des besoins des exploitants frappés par cet épisode climatique inédit.



● La prévention des risques industriels

L'accident de Lubrizol et de Normandie Logistique du 26 septembre 2019 a mis en évidence des axes d'amélioration notamment sur l'anticipation des effets domino, les contrôles et les exercices, la gestion de la crise et la communication.

Un plan d'actions régional post-Lubrizol

En Auvergne-Rhône-Alpes, les services de l'État ont déployé un plan d'actions sur la prévention du risque à la source et le contrôle des sites industriels, l'information du public et des élus, et la planification et l'exercice à la gestion de crise.

Le plan d'actions régional a été décliné en 2021 avec notamment :

- L'inspection des sites voisins des SEVESO,
- L'organisation d'exercices inopinés hors heures ouvrées sur des sites SEVESO pour se prépa-

rer à la crise et vérifier la capacité de mise en œuvre des plans d'opération interne (POI),

- La mise en œuvre d'actions de sensibilisation des riverains et des élus.

Ces actions ont conduit à une augmentation importante de la présence sur le terrain des inspecteurs des installations classées afin d'améliorer la conformité des sites industriels, à une optimisation de la gestion de crise des exploitants de sites SEVESO et à une meilleure connaissance des effets dominos sur ces sites.



Installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation

1^{ÈRE}

Région de France

3500

Sites

Sites SEVESO

1^{ÈRE}

Région de France

15%

Des sites SEVESO en France

183

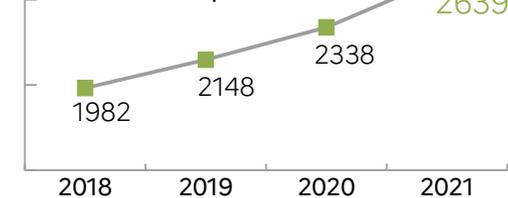
Sites SEVESO

Dont 105

Sites SEVESO seuil haut

Inspections et exercices POI

Nombre d'inspections



16

Exercices Plan d'opération interne (POI) inopinés

5

En 2020



● Le développement des énergies renouvelables

L'accélération du développement des énergies renouvelables est une nécessité pour réussir la transition énergétique et atteindre la neutralité carbone.

Accompagnement des projets et des filières

Afin d'atteindre les objectifs de développement des énergies renouvelables fixés aux plans national et régional, et de veiller à un développement équilibré de projets, une action cohérente, coordonnée et efficace de l'ensemble des acteurs de l'énergie en région est nécessaire.

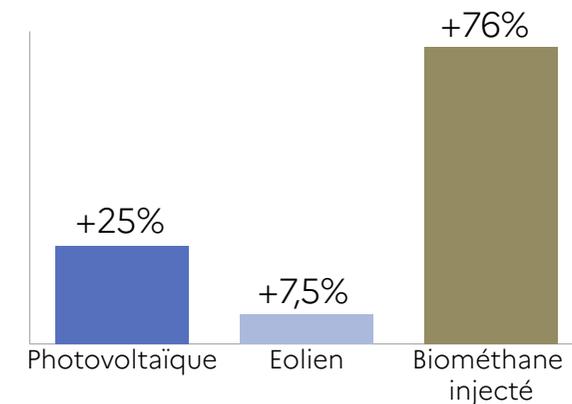
Pour cela, l'État en région a mis en place un conseil à l'émergence pour accompagner les porteurs de projets éoliens et permettre un développement harmonieux des projets. Il anime également la communauté régionale de la transition énergétique et accompagne des projets répondant aux mesures nationales.



Objectifs régionaux à 2030

6500 MW | **2500 MW**
 Puissance photovoltaïque raccordée | Puissance éolienne raccordée

Évolution de la puissance raccordée entre 2020 et 2021





Culture

● L'entretien et la restauration du patrimoine protégé

Le Plan Cathédrales

Après l'incendie de la cathédrale de Notre-Dame-de-Paris en 2019, le gouvernement a décidé d'amplifier les travaux de restauration et de sécurisation des cathédrales de France. Avec 80 M€ spécifiquement dédiés, France Relance a permis d'amplifier ce Plan Cathédrale. La Cathédrale Notre-Dame-de-l'Assomption de Clermont-Ferrand a ainsi bénéficié de 3,8 millions d'euros au titre du plan de relance. Les travaux comprendront la mise

en sécurité et l'étanchéité des terrasses, puis la restauration de la toiture du grand comble.

La restauration de trois autres cathédrales régionales ont également été soutenues :

- Notre-Dame de Moulins (03) : 1,54 M€ ;
- Notre-Dame du Puy-en-Velay (43) : 1,84 M€ ;
- Saint-Apollinaire à Valence (26) : 1,4 M€.

La restauration des monuments historiques n'appartenant pas à l'État

Les opérations soutenues permettent de soutenir l'activité économique et de poursuivre ou accélérer des investissements structurants, au plus près des territoires et des habitants. Elles contribuent notamment à assurer la pérennité et le développement des métiers et des savoir-faire dans le domaine du patrimoine, en soutenant les entreprises intervenant sur les monuments historiques. En

région, l'État a soutenu la restauration de 5 de ces monuments :

- La Buvette Cachat à Evian-les-Bains (74),
- L'Église Saint-Maurice à Vienne (38) ;
- Le Château de Ravel (63) ;
- L'abbaye Saint-Géraud à Aurillac (15) ;
- Le Parc des Sources à Vichy (03).





Droits des femmes & égalité

● La lutte contre les violences faites aux femmes

La mise en œuvre du Grenelle des violences conjugales

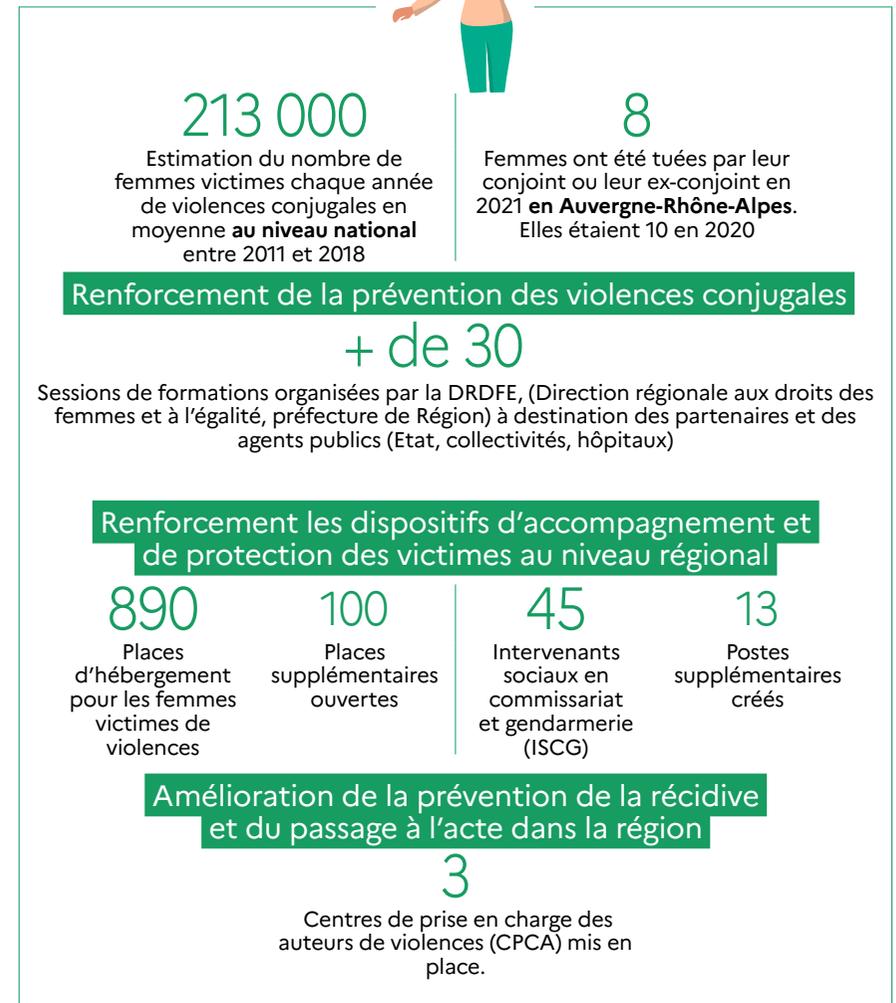
La mise en œuvre des mesures issues du Grenelle des violences conjugales lancé en septembre 2019 s'est poursuivie en Auvergne-Rhône-Alpes en 2021.

Plusieurs actions ont été engagées ou développées afin de couvrir l'ensemble de la problématique des violences faites aux femmes. Pour développer la prévention, l'État a mis en place des formations à destination des professionnels (État, collectivités, hôpitaux). La protection des victimes a été renforcée avec notamment la création de nouvelles places d'hébergement. Pour mieux les accompagner, des postes d'intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie ont été ouverts, et le maillage territorial des structures d'accompagnement a été développé. Ainsi, les

permanences dans des centres commerciaux ont été maintenues après le confinement (Loire, Haute-Loire et Puy de Dôme). Les travailleurs sociaux ont également pu être accompagnés par des associations spécialisées sur les situations complexes.

Sur le plan judiciaire, des dispositifs de protection telles que Téléphone Grave Danger et les bracelets anti-rapprochement permettent désormais d'alerter rapidement les secours en cas de danger.

Enfin, la mise en place progressive de centres de prise en charge et d'accompagnement des auteurs de violences permet d'améliorer la prévention de la récurrence et du passage à l'acte.





Innovation
publique

● Les actions du , laboratoire d'innovation de l'État en région

Le lab @RCHIPEL est un espace ouvert et collaboratif pour tous les agents et les partenaires de l'État qui souhaitent chercher et expérimenter des solutions nouvelles à des problèmes publics grâce à des méthodes agiles, innovantes et créatives. Le lab accompagne notamment les projets destinés à moderniser et dynamiser l'action publique.

Malgré une année 2021 encore marquée par les restrictions liées à la crise sanitaire, le laboratoire @RCHIPEL a poursuivi ses actions d'innovation publique avec une dizaine de projets soutenus ou accélérés :

- Formation à la participation citoyenne des agents de la préfecture de région ;
- Management innovant pour la préfecture de l'Allier, pour stimuler la cohésion d'une nouvelle communauté de travail ;
- Accompagnement à la transformation de la préfecture de ré-

gion pour l'organisation de ses comités d'administration régionale et pour la réorganisation des services du secrétariat général des affaires régionales, et des élèves de l'Institut Régional de l'Administration de Lyon avec le jeu sérieux *Comment faire* ;

- Accélération des projets de la Cité de l'emploi, de l'EPORA pour la réhabilitation des friches, et des services de recrutement de la Police Nationale avec l'expérimentation du jeu sérieux AEQUALITAS, sur l'égalité femmes-hommes.



285

Participants aux actions du Lab

9

Projets incubés ou accélérés



